

Date de la séance

Le 29 juin 2023

Date de convocation

Le 21 juin 2023

Date de publication

Le 21 juin 2023

Nombre de délégués

|              |    |
|--------------|----|
| En exercice  | 34 |
| Présents     | 22 |
| Procurations | 8  |
| Excusé       | 0  |
| Absents      | 4  |

N° 2023-06-29 BIS

OBJET :

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE LA  
SECTION DE  
FONCTIONNEMENT  
DU BUDGET  
COMMUNAUTAIRE  
2022 – ANNULE ET  
REPLACE POUR  
ERREUR MATERIELLE**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-trois**

Le jeudi 29 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Dumay à Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Olivier RAVENEL

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE :

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Christine CAILLAT

**Procurations :**

Martine DELORENZI à Jean-Bernard HETZEL

Agnès TABARY à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM à Hervé CAMARD

Sylvie BIGAY à Olivier LEPRETRE

Caroline QUINET à Laurent RICHARD

Eric MARTIN à Vincent GAY

Axel FAIVRE à Dominique GERBERT

Christelle BARDEILLE à Karine DUBOIS

**Absents :** Damien GUIBOUT, Hajer RIVIERE, William FALCHETTO, Jean-Philippe ANTOINE

**Secrétaire de séance :** Nathalie CAHUZAC

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** les articles L 1612-12, L 2121-29, L 2121-31 et L 2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'excédent de fonctionnement 2022 du budget de la communauté, soit 1 212 733.45 €, arrêté après approbation ce jour du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif 2022 au budget 2023 ;

**CONSIDERANT** que la section d'investissement du budget 2022 est clôturée avec un excédent de 1 855 413,30 €,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et Gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes réunie le 20 juin 2023 ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à la majorité (1 CONTRE : Yves DEKEYREL) :

⇒ **PREND ACTE** des résultats du budget communautaire 2022 suivants :

- a) Excédent de fonctionnement 2022 :..... 1 212 733,45 €
- b) Excédent d'investissement 2022 :..... 1 855 413,30 €
- c) Solde négatif des restes à réaliser 2022 (recettes – dépenses) :..... - 89 838,07 €
- d) Affectation minimum à l'investissement (part obligatoire) :..... 89 838,07 €
- e) Affectation complémentaire à l'investissement (part facultative) :..... 972 895,38 €

⇒ **DECIDE** de procéder à l'affectation suivante des résultats de la section de fonctionnement du budget communautaire 2022 :

- affectation à l'investissement (recette d'investissement article 1068) (d+e) ..... 1 062 733,45 €
- report en fonctionnement (recette de fonctionnement chapitre 002) (a-(d+e))..... 150 000,00 €

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...21.../...07../2023
- Document rendu exécutoire le ...21.../...07../2023